

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 4 avril 2024

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 16^{ème} et 19^{ème} questions, départ)

Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-président, à la 16^{ème} et 19^{ème} questions

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Roger GERVAIS (sauf à la 18^{ème} question, départ), M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL (à compter de la 11^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 16^{ème} question, départ), Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Chantal SUBRA (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Françoise MÉNÈS (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, Mme Martine RENAUD (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Jocelyne ROCHETEAU, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-François FOUNTAINE (départ à la 16^{ème} et 19^{ème} questions), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (départ à la 16^{ème} question), M. Roger GERVAIS (départ à la 18^{ème} question), M. Alain DRAPEAU (départ à la 16^{ème} question), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (départ à la 16^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à M. Tony LOISEL à compter de la 15^{ème} question sauf à la 16^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 10^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (départ à la 16^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET sauf à la 16^{ème} question), Mme Marie

LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU), M. Vincent DEMESTER
Vice-présidents ;

Mme Katherine CHIPOFF (déport à la 16^{ème} question), M. Marc MIGNÉ (pouvoir à Mme Fabienne JARRIAULT), Mme Marie NÉDELLEC (déport à la 16^{ème} question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à M. Didier LARELLE), M. Pascal SABOURIN (déport à la 16^{ème} question), Mme Chantal SUBRA (déport à la 16^{ème} question), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 16^{ème} et 19^{ème} questions), Mme Michèle BABEUF (déport à la 16^{ème} question), Mme Lynda BEAUJEAN (pouvoir à Mme Chantal SUBRA sauf à la 16^{ème} question), Mme Catherine BENGUIGUI (déport à la 16^{ème} question), Mme Dorothée BERGER, Mme Josée BROSSARD (déport à la 16^{ème} question), M. David CARON (pouvoir à M. Yves DLUBAK), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (déport à la 16^{ème} question), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN sauf à la 16^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (déport à la 16^{ème} question), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX sauf à la 16^{ème} question), Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à Mme Jocelyne ROCHETEAU sauf à la 16^{ème} question, déport), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Philippe CHABRIER), M. Patrick GIAT (déport à la 16^{ème} question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC, sauf à la 16^{ème} question), Mme Aya KOFFI (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), M. Régis LEBAS (pouvoir à M. Paul-Roland VINCENT), Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS sauf à la 16^{ème} question, déport), Mme Océane MARIEL (pouvoir à M. Sébastien BEROT), Mme Françoise MÉNES (déport à la 16^{ème} question), Mme Line MÉODE (pouvoir à Mme Marie-Gabrielle NASSIVET sauf à la 16^{ème} question, déport), M. Hervé PINEAU (pouvoir à Mme Martine RENAUD sauf à la 16^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Michel RAPHEL (pouvoir à Mme Gwendoline NEVERS), Mme Martine RENAUD (déport à la 16^{ème} question), Mme Tiffany ROY, M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL à compter de la 11^{ème} question), M. Jean-Marc SOUBESTE, M. Michel TILAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : Mme Martine RENAUD

n° 08

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE – TARIFS SCOLARITÉ 2024-2025

Rapporteur : M. COPPOLANI

Il est proposé de revaloriser les tarifs facturés aux familles pour leurs participations forfaitaires aux frais de scolarité et locations d'instrument pour l'année 2024/2025, sur la base du taux retenu lors du débat d'orientations budgétaires, arrondi à 4 %.

Il est proposé de revaloriser pour l'année scolaire 2024/2025, les tarifs appliqués aux participations forfaitaires aux frais de scolarité et aux locations d'instrument.

Depuis deux ans, les tarifs appliqués pour chaque cursus sont progressifs et réguliers à l'intérieur de chaque tranche, basés sur le QF (quotient familial), entre la valeur minimale et la valeur maximale de la tranche.

La participation financière P pour les tranches 2 à 6 se calcule en fonction du QF de l'élève par la formule : $P = T_{min} + (QF - QF_{min}) \times (T_{max} - T_{min}) / (QF_{max} - QF_{min})$.

Les tranches 1 et 7 proposent un tarif fixe, correspondant respectivement aux tarifs planchers et plafonds. La dernière tranche concerne les familles résidant hors agglomération, quelles que soient leurs ressources.

Cette répartition garantit le maintien de tarifs très modérés pour les familles aux revenus les plus modestes (tranches 1 à 4), et à une augmentation sensible pour les quotients les plus élevés.

Depuis deux ans, la location d'instrument est appliquée sur la base familiaux. Le tarif est identique quel que soit l'instrument pratiqué, varie selon qu'il s'agit d'instruments onéreux et/ou évolutifs.

Ainsi, et afin de maintenir le niveau de qualité des prestations du conservatoire et de poursuivre dans de bonnes conditions ses missions de service public, les montants de participation forfaitaire aux frais de scolarité et les frais de location des instruments nécessitent d'être revalorisés sur la base du taux d'inflation retenu lors du débat d'orientations budgétaires, arrondi à 4 %.

Il est également proposé de simplifier les lignes de tarification pour les adapter à la réalité des dispositifs et cursus proposés par le conservatoire.

Les autres modalités validées par le Conseil communautaire du 16 juin 2022, et notamment celles relatives aux conditions de location des instruments, demeurent inchangées.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter les modalités telles que présentées ci-dessus,
- d'appliquer les tarifs présentés en annexe et ci-dessus exposés pour l'année 2024/2025,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 53

Nombre de membres ayant donné procuration : 23

Nombre de votants : 76

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 76

Votes pour : 76

Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 017-241700434-20240404-DCC040424_08-DE



Conservatoire de Musique et de Danse de l'agglomération de La Rochelle - Tarifs 2024/2025

Frais d'inscription	26 € par foyer (les frais d'inscription sont dus pour l'année, y-compris en cas de désinscription après le 15 septembre)
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Participation forfaitaire aux frais de scolarité - Tarifs trimestriels								
Tranches de quotient familial	élèves CdA							élèves hors CdA
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	
	< 500 €	de 500 € à 650 €	de 651 € à 1000 €	de 1000 € à 1450 €	De 1450 € à 1850 €	De 1850 € à 3000 €	> 3000 €	
Type de participation	fixe	de T2 à T6 la participation évolue dans chaque tranche de façon régulière en fonction du QF de la borne basse à la borne haute					fixe	fixe

DISPOSITIFS								
Éveil	24 €	De 24 à 44 €	De 44 à 61 €	De 61 à 73 €	De 73 à 80 €	De 80 à 95 €	95 €	121 €
Danse initiation 1	24 €	De 24 à 44 €	De 44 à 61 €	De 61 à 73 €	De 73 à 80 €	De 80 à 95 €	95 €	121 €
Musique orientation	50 €	De 50 à 88 €	De 88 à 126 €	De 126 à 150 €	De 150 à 164 €	De 164 à 192 €	192 €	243 €
Cursus complet (<i>musique OU danse</i>) et CPES	50 €	De 50 à 88 €	De 88 à 126 €	De 126 à 150 €	De 150 à 164 €	De 164 à 192 €	192 €	243 €
Cursus complet pour les élèves sortant des dispositifs conventionnés éducation nationale et secteur social (<i>1ère année</i>)	24 €	De 24 à 44 €	De 44 à 61 €	De 61 à 73 €	De 73 à 80 €	De 80 à 94 €	94 €	/
Double cursus (<i>2 instruments OU 2 dominantes danse OU 1 instrument et 1 dominante danse OU initiation 1 et orientation</i>)	72 €	De 72 à 134 €	De 134 à 187 €	De 187 à 223 €	De 223 à 244 €	De 244 à 287 €	287 €	364 €
CHAM ou CHAD	37 €	De 37 à 70 €	De 70 à 98 €	De 98 à 116 €	De 116 à 129 €	De 129 à 150 €	150 €	/
CHAM ou CHAD + 1 pratique (<i>musique ou danse</i>)	61 €	De 61 à 112 €	De 112 à 159 €	De 159 à 189 €	De 189 à 206 €	De 206 à 244 €	244 €	/
1 pratique collective seule	24 €	De 24 à 44 €	De 44 à 61 €	De 61 à 73 €	De 73 à 80 €	De 80 à 95 €	95 €	121 €
2 pratiques collectives	37 €	De 37 à 70 €	De 70 à 98 €	De 98 à 116 €	De 116 à 129 €	De 129 à 150 €	150 €	186 €
Dispositifs conventionnés conservatoires et écoles du réseau	frais d'inscription seuls : 26 €							
Formation Atlantique Ballet Contemporain (ABC)	177 €	De 177 à 321 €	De 321 à 461 €	De 461 à 546 €	de 546 à 595 €	De 595 à 685 €	685 €	/
Entraînement Régulier du Danseur (ERD) *	72 €	De 72 à 134 €	De 134 à 187 €	De 187 à 223 €	De 223 à 244 €	De 244 à 287 €	287 €	364 €

LOCATION D'INSTRUMENT**			
1 an, renouvelable sous condition	12 €	27 €	44 €

Aucun cours n'est délivré à l'unité et/ou à la carte ; les participations aux frais de scolarité étant forfaitaires, elles ne pourront faire l'objet d'aucune réduction, sauf cas exceptionnel générant l'absence totale de cours pendant le trimestre facturé

* : cotisation annuelle payable en une seule fois au 1er trimestre

** : dans la limite de la disponibilité dans le parc instrumental du Conservatoire

Les droits d'inscription sont dus, une fois l'année commencée, soit dès le 1er septembre

Les lycéens en internat ou les étudiants / classes préparatoires bénéficient du tarif élèves CdA quel que soit leur lieu de résidence

Conditions de location d'instrument : 1 an renouvelable 1 seule fois pour les instruments peu onéreux et non évolutifs

1 an et renouvelable tant que l'instrument est évolutif

1 an avec renouvellement possible jusqu'au terme des études